



## Comparaison des prestations plus kolping et plus

De nombreuses prestations sont identiques dans votre assurance complémentaire ambulatoire actuelle plus kolping et l'assurance plus comparable. Nous avons dressé ci-dessous la liste des principales différences et marqué en vert la prestation la meilleure pour vous.

	plus kolping	plus
<b>Médecine alternative</b>		
Prestations fournis par des prestataires reconnus	90% des coûts, jusqu'à CHF 1'200.- par année civile pour les services médicaux alternatifs; montant maximum CHF 1'800.-	50% des coûts, jusqu'à CHF 3'000.- par année civile pour la médecine alternative
Remèdes naturels	Jusqu'à CHF 2'000.- par année civile, y compris les médicaments hors liste	80% des coûts jusqu'au montant maximum
<b>Traitements psychothérapeutiques</b>	20 sessions au maximum par année civile à CHF 60.- par heure, jusqu'à CHF 1'200.-; fait partie du montant maximum pour la médecine alternative	50% des coûts, jusqu'à CHF 1'000.- par année civile
<b>Médicaments hors liste</b> prescrits par un médecin	Jusqu'à CHF 2'000.- par année civile, y compris les remèdes naturels	80% des coûts, jusqu'à CHF 3'000.- par année civile
<b>Maternité</b>		
Préparation à l'accouchement et gymnastique postnatale	Pas de couverture des coûts	Jusqu'à CHF 200.-
Indemnité d'allaitement	Pas de couverture des coûts	CHF 250.- par enfant
<b>Coûts des soins</b> prescrits par un médecin		
Soins infirmiers à la maison	50% des coûts, jusqu'à CHF 500.- par année civile	Pas de couverture des coûts
Aide familiale	Jusqu'à CHF 500.- par année civile	Pas de couverture des coûts
<b>Verres de lunettes et lentilles de contact</b>	Jusqu'à 18 ans: 90% des coûts, CHF 200.- au maximum par année civile À partir de 18 ans: 90% des coûts, CHF 200.- au maximum en 3 années civiles	Jusqu'à 18 ans: CHF 270.- au maximum par année civile À partir de 18 ans: CHF 270.- au maximum en 3 années civiles



<b>Transports</b>		
Transports d'urgence médicaux, recherche, sauvetage, dégagement, rapatriement	Transports d'urgence médicaux, rapatriement: 100% des coûts Opérations de recherche, sauvetage et dégagement: jusqu'à CHF 20'000.- par année civile	Jusqu'à CHF 40'000.- par année civile, quote-part: CHF 200.- par évènement
Frais de déplacement, prescrits par un médecin	Pas de couverture des coûts	Jusqu'à CHF 100.- par année civile
<b>Traitements d'orthopédie dentofaciale</b>	Jusqu'à 20 ans: 50% des coûts, CHF 8'000.- au maximum	Jusqu'à 25 ans: 70% des coûts, CHF 10'000.- au maximum
<b>À l'étranger</b> Traitements ambulatoires d'urgence	90% des coûts en plus de l'assurance de base	100% des coûts en plus de l'assurance de base

Les primes des deux assurances pour 2021 seront disponibles à partir de la mi-octobre.

Cet aperçu des prestations doit vous faciliter la comparaison des prestations. Toutefois, seules la loi, les Conditions générales d'assurance (CGA) et les Dispositions complémentaires sont déterminantes pour le versement des primes: [sympany.ch/fr/cga](https://sympany.ch/fr/cga)